

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 21 juin 2019

7^{ème} Commission

N° CD-2019-3-7-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

CAB - Pôle Thématiques

DAJD - Direction appui juridique et documentaire

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE VEILLEURS DE MEMOIRE

Résumé : Il est proposé de créer un réseau des « Veilleurs de Mémoire » dans le Haut-Rhin afin que les cimetières israélites bénéficient d'une veille particulière dans une époque où un nouvel antisémitisme a fait son apparition.

Il s'agit de favoriser la veille des 22 lieux haut-rhinois de sépulture afin que tout incident puisse être signalé dans les meilleurs délais au Consistoire Israélite, aux communes des sites concernés et au Département. Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin fait appel à des collaborateurs bénévoles que sont les « Veilleurs de Mémoire ».

Le présent rapport propose d'approuver le dispositif des « Veilleurs de Mémoire » dans le Haut-Rhin et d'officialiser les liens avec les Veilleurs par une Charte.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 24 mai 2019.

Dans le cadre de la création de la Collectivité Européenne d'Alsace, ce dispositif sera également mis en place par le Département du Bas-Rhin pour veiller sur les cimetières israélites bas-rhinois.

L'antisémitisme a fait sa réapparition de façon extrêmement inquiétante depuis quelques mois en Alsace où deux cimetières ont été profanés en fin 2018 à Herrlisheim (67) et en février 2019 à Quatzenheim (67). Il y a quinze ans c'était à Herrlisheim-près-Colmar (68) et il y a quatre ans c'était le cimetière israélite de Sarre-Union (67).

Notre collectivité s'est engagée à lutter à chaque instant contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme et de rejet de l'autre. C'est dans ce cadre que l'assemblée départementale a initié une politique de Dialogue interreligieux, notamment au service des collégiens.

Aujourd'hui, il est proposé que les 22 cimetières israélites haut-rhinois puissent bénéficier, avec l'aide logistique du Département, d'une mise en réseau de personnes appelées « Veilleurs de Mémoire » qui pourraient signaler tout incident dans les meilleurs délais au Consistoire Israélite du Haut-Rhin, aux communes des sites concernés et au Département.

Cette initiative est le fruit d'une réflexion mûrie en partenariat avec le Consistoire Israélite du Haut-Rhin, pour veiller sur les 22 lieux de sépulture israélites haut-rhinois listés ci-dessous :

- 21 cimetières israélites, propriétés du Consistoire Israélite du Haut-Rhin :
 - Altkirch
 - Biesheim
 - Cernay
 - Colmar
 - Durmenach
 - Froeningue
 - Grussenheim
 - Hagenthal-le-Bas
 - Hagenthal-le-haut
 - Hattstatt-Herrlisheim
 - Hégenheim
 - Horbourg
 - Jungholtz
 - Luemschwiler
 - Mulhouse
 - Riedwihr
 - Rixheim
 - Seppois-le-bas
 - Thann
 - Wintzenheim
 - Zillisheim
- 1 cimetière israélite, propriété communale, géré par le Consistoire israélite du Haut-Rhin :
 - Pfastatt

❖ **Un dispositif conçu pour favoriser l'engagement citoyen en faveur des cimetières israélites haut-rhinois reposant sur le bénévolat**

Il s'agit de mettre en place un réseau de « Veilleurs de Mémoire » qui seront reconnus par le Département et le Consistoire Israélite du Haut-Rhin. Leur rôle sera celui d'une veille régulière des cimetières mais aussi de l'alerte à donner si nécessaire.

La mission du Veilleur de Mémoire nécessite une présence régulière sur chaque site pour signaler au Consistoire Israélite, aux communes concernées (dans le cadre du pouvoir de police du Maire) et au Département toute particularité ou désordre constatés dans les cimetières israélites.

Les « Veilleurs de Mémoire » sont des collaborateurs bénévoles du Département.

Ils ne perçoivent ni indemnités, ni frais de déplacement, mais bénéficient d'une assurance souscrite par le Département et d'un équipement permettant de les identifier.

❖ **Fédérer les moyens et susciter la mobilisation**

Le Département ne se substitue pas aux propriétaires des sites.

Il constitue le point d'entrée de cette action concertée avec le Consistoire Israélite du Haut-Rhin et les communes concernées.

Des temps de formation en faveur des « Veilleurs de mémoire » pourront être programmés avec divers intervenants institutionnels ou associatifs, sollicités pour partager leurs connaissances : visite commentée sur un site, partage d'expériences ...

Il est également proposé d'élaborer une charte des « Veilleurs de Mémoire », jointe en annexe du présent rapport, destinée à valoriser, encadrer et sécuriser l'action de ces collaborateurs bénévoles pour leur éviter toute prise de risque préjudiciable.

En conclusion, il est proposé :

- d'approuver le dispositif des « Veilleurs de Mémoire » du Haut-Rhin, selon les modalités inscrites dans la fiche en annexe 1 du présent rapport ;
- d'adopter la Charte relative aux « Veilleurs de Mémoire » (annexe 2 du rapport) ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision relative aux modifications, à la mise en œuvre et au suivi de ce dispositif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT